



Résolution

COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

EM/RC61/R.1
Octobre 2014

Soixante et unième Session
Point 3a) de l'ordre du jour

Rapport annuel du Directeur régional pour 2013

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport annuel du Directeur régional sur l'activité de l'OMS dans la Région de la Méditerranée orientale pour 2013, les rapports de situation demandés par le Comité régional, et le projet de budget programme pour l'exercice 2016–2017¹;

Rappelant les résolutions EM/RC59/R.6 sur les réformes gestionnaires ; EM/RC60/R.1 sur le rapport annuel du Directeur régional pour l'année 2012 ; EM/RC59/R.3 sur le renforcement des systèmes de santé ; EM/RC60/R.2 sur la couverture sanitaire universelle ; EM/RC60/R.6 sur l'initiative Sauver les vies des mères et des enfants ; EM/RC60/R.7 sur la stratégie régionale pour l'amélioration des systèmes d'enregistrement et de statistiques d'état civil 2014–2019 et EM/RC60/R.8 sur la surveillance de la situation sanitaire, des tendances et de la performance des systèmes de santé ; la résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé WHA64.10 sur le renforcement au niveau national des capacités de gestion des urgences sanitaires et des catastrophes et de la résilience des systèmes de santé, les résolutions EM/RC52/R.2 et EM/RC57.R2 sur la préparation et la riposte aux situations d'urgence et le fonds de solidarité régional pour les situations d'urgence et EM/RC59/R. 1 sur le rapport annuel du Directeur régional pour l'année 2011 ;

Notant avec préoccupation la répartition inégale des financements alloués aux quatre segments opérationnels du budget ;

Reconnaissant les efforts déployés par le Directeur régional pour réorienter les ressources du plan régional et au niveau des pays ;

Réaffirmant son engagement à poursuivre la réalisation de la couverture sanitaire universelle sur la base des valeurs et des principes des soins de santé primaires et le droit à des services de santé de qualité et abordables au plan économique, en adoptant une approche multisectorielle ;

¹ EM/RC61/2, EM/RC61/3, EM/RC61/3 Annexe 1, EM/RC61/4, EM/RC61/INF.DOCs 1–6, EM/RC61/6, EM/RC61/7 et EM/RC61/Tech.Disc.2.

Notant les progrès réalisés dans l'évaluation de la situation des systèmes d'enregistrement des actes et des statistiques d'état civil, et dans l'élaboration des indicateurs de base durant les deux dernières années ;

Préoccupé par ailleurs par l'ampleur des crises et des situations d'urgence qui prévalent dans la Région et par le manque de préparation aux situations d'urgence et de capacités pour assurer la riposte ;

1. **REMERCIE** le Directeur régional pour son rapport annuel sur l'activité de l'OMS dans la Région ;
2. **RECONNAÎT** les progrès réalisés dans les cinq principaux domaines prioritaires adoptés par le Comité régional lors de sa cinquante-neuvième session ;
3. **SE FÉLICITE** des progrès réalisés par les États Membres qui ont une forte charge de mortalité maternelle et infantile dans la mise en œuvre de leurs plans d'accélération pour la santé de la mère et de l'enfant ;
4. **APPROUVE** le cadre régional pour les systèmes d'information sanitaire et les indicateurs de base (qui se trouve en annexe de la présente résolution) ;
5. **ADOpte** le rapport annuel du Directeur régional pour l'année 2013 ;
6. **INVITE** les États Membres :
 - 6.1 à s'engager pleinement dans le débat en cours concernant le processus de réforme de l'OMS, compte tenu de l'impact qu'il a sur les programmes des pays ;
 - 6.2 à plaider auprès du Conseil exécutif lors de sa cent trente-sixième session et auprès de la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé pour augmenter de manière importante la proportion du budget allouée au segment consacré au soutien technique aux pays ;
7. **INVITE PAR AILLEURS** les États Membres :
 - 7.1 à mettre en œuvre le cadre régional pour les systèmes d'information sanitaire et à rendre compte régulièrement au sujet des indicateurs de base à compter de 2015 ;
 - 7.2 à envisager de mettre en œuvre le cadre d'action régional en vue de faire progresser la couverture sanitaire universelle dans la Région de la Méditerranée orientale et d'élaborer et mettre en œuvre une feuille de route nationale sur la couverture sanitaire universelle sur la base du cadre d'action régional ;
8. **DEMANDE INSTAMMENT** aux États Membres :
 - 8.1 de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre toutes les précédentes résolutions sur la préparation aux situations d'urgence et la riposte ;
 - 8.2 de renforcer la capacité des systèmes de santé à prévenir les situations d'urgence et les crises, d'en atténuer les effets, et d'organiser les secours et le relèvement en suivant une approche englobant tous les risques, multisectorielle et impliquant l'ensemble du secteur de la santé, en mettant l'accent plus particulièrement sur le renforcement des capacités techniques en matières de préparation ;

- 8.3 de promouvoir, et le cas échéant, d'établir et de tester des accords interpays pour l'assistance mutuelle en cas de situation d'urgence majeure qui excède les capacités de prise en charge du pays concerné ;
 - 8.4 de contribuer au Fonds de solidarité d'urgence en y allouant au minimum 1 % du budget de pays de l'OMS, en plus des autres contributions volontaires chaque fois que possible ;
 - 8.5 de contribuer à la mise en place d'un centre logistique régional pour stocker des médicaments vitaux, des fournitures médicales et d'autres matériels critiques pour déploiement dans les pays et les communautés touchés au moment du déclenchement d'une situation d'urgence ;
 - 8.6 de développer un cadre national d'experts en matière de gestion des situations d'urgence et de contribuer, principalement par le détachement de ce type d'experts, à la liste régionale pour la mobilisation d'experts en vue d'un déploiement rapide dans les situations d'urgence ;
9. **PRIE** le Directeur régional de :

Réforme de l'OMS

- 9.1 de poursuivre ses efforts pour améliorer l'efficacité et la rentabilité des outils pour la gestion des programmes de l'OMS et des instruments pour assurer le respect des règles dans l'ensemble de la Région afin de continuer à promouvoir la transparence et de fournir un appui plus efficace aux États Membres ;
- 9.2 de préconiser la mise en œuvre d'un système complet de rotation et de mobilité du personnel dans l'ensemble de l'Organisation, et pas seulement au sein de la Région ;
- 9.3 de faire rapport à la prochaine session du Comité régional sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution EM/RC59/R.6 qui appelle les États Membres à augmenter le niveau des contributions fixées pour l'Organisation dans le cadre d'une action collective au niveau des organes directeurs ;

Préparation et riposte aux situations d'urgence

- 9.4 de s'appuyer sur les expériences positives en matière de mise en place d'une équipe sous-régionale pour les situations d'urgence à Amman afin de développer les bureaux sous-régionaux, parallèlement aux modèles et pratiques dans d'autres régions de l'OMS ;
- 9.5 de mettre en place un groupe consultatif sur la préparation et la riposte aux situations d'urgence et de garantir la préparation organisationnelle de l'OMS pour les situations d'urgence et les crises en suivant de près avec les États Membres la mise en œuvre des résolutions y afférentes, et en particulier, la mise en place d'un fonds de solidarité régional pour les situations d'urgence, d'un centre logistique régional pour garantir le pré-positionnement des fournitures médicales critiques, et une équipe régionale de mobilisation d'experts pour déploiement rapide en cas de situations d'urgence.

Déterminants de la santé et risques sanitaires

Déterminants démographiques et socioéconomiques

Taille de la population
Croissance démographique
Fécondité totale
Fécondité chez l'adolescent (15-19 ans)
Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire
Proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté international
Taux d'alphabétisation des adultes (15-24 ans)
Accès à des points d'eau améliorés
Accès à des installations sanitaires améliorées

Facteurs de risque

Faible poids de naissance
Allaitement au sein exclusif pendant six mois
Enfants de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance
Enfants de moins de 5 ans souffrant d'émaciation
Enfants de moins de 5 ans en surpoids
Enfants de moins de 5 ans obèses
Surpoids (13-18 ans)
Obésité (13-18 ans)
Surpoids (18 ans et plus)
Obésité (18 ans et plus)
Tabagisme (13-15 ans)
Tabagisme (15 ans et plus)
Activité physique insuffisante (13-18 ans)
Activité physique insuffisante (18 ans et plus)
Hyperglycémie (18 ans et plus)
Hypertension artérielle (18 ans et plus)
Anémie chez les femmes en âge de procréer

Situation sanitaire

Espérance de vie et mortalité

Espérance de vie à la naissance
Mortalité néonatale
Mortalité infantile
Mortalité des moins de 5 ans
Taux de mortalité maternelle
Taux de mortalité par cause principale de décès (standardisé selon l'âge)
Mortalité entre 30 et 70 ans imputable aux maladies cardio-vasculaires, au cancer, au diabète et aux maladies respiratoires chroniques
Taux de mortalité attribuable aux traumatismes liés aux accidents de la circulation

Morbidité

Incidence du cancer par type
Notification des cas de tuberculose
Nombre estimé de nouvelles infections à VIH
Nombre de nouveaux cas notifiés d'infections à VIH
Incidence des cas confirmés de paludisme
Incidence des cas de rougeole

Réponse du système de santé

Financement de la santé

Total des dépenses de santé par habitant
Dépenses directes en pourcentage des dépenses de santé totales
Dépenses publiques générales de santé en pourcentage des dépenses publiques générales
Population confrontée à des dépenses de santé catastrophiques
Population qui s'appauvrit du fait des dépenses de santé directes

Personnels de santé

Densité des personnels de santé : a) médecins ; b) personnels infirmiers ; c) sages-femmes ; d) pharmaciens ; e) dentistes
Densité des diplômés récents d'établissements agréés de formation aux professions médicales

Système d'information sanitaire

Couverture du système d'enregistrement des naissances
Couverture du système d'enregistrement des décès

Médicaments et dispositifs médicaux

Disponibilité de certains médicaments essentiels dans les établissements de santé
Densité par million d'habitants pour 6 dispositifs médicaux spécifiques dans des établissements de santé publics et privés

Prestation de services

Densité des établissements de soins de santé primaires
Densité lits pour les patients hospitalisés (hôpitaux)
Taux d'infection des plaies chirurgicales
Nombre annuel de consultations externes par habitant

Couverture par les services

Besoins en matière de contraception satisfaits
Couverture des soins prénatals (1 an et plus ; 4 ans et plus)
Effectifs d'accoucheuses qualifiées
Couverture par le vaccin pentavalent ou les trois doses du vaccin antidiphtérique, antitétanique et anticoquelucheux (DTC3) chez les enfants de moins d'un an
Couverture par la première dose du vaccin à valence rougeole (MCV1)
Pourcentage de cas suspects de paludisme ayant fait l'objet d'un test de diagnostic
Pourcentage d'individus ayant dormi sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide la nuit précédente
Pourcentage des populations clés exposées à un risque élevé (consommateurs de drogues injectables, professionnels du sexe, hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes) ayant effectué un test de dépistage du VIH au cours des 12 derniers mois et connaissant le résultat de ce test
Adultes et enfants actuellement sous traitement antirétroviral chez l'ensemble des adultes et enfants vivant avec le VIH
Taux de succès thérapeutique pour les nouveaux cas de tuberculose confirmés bactériologiquement
Enfants de moins de 5 ans souffrant de diarrhée et bénéficiant d'un traitement de réhydratation orale
Couverture par les services pour les troubles mentaux graves